

Habitation Select

Cette assurance est utile pour le propriétaire, pour le locataire ou pour l'occupant d'un bâtiment et/ou pour son mobilier. Le bâtiment peut être une habitation, un bureau ou un bâtiment destiné à l'exercice d'une profession libérale, un cabinet médical, par exemple. Le mobilier est-il assuré? Dans ce cas, il s'agit du mobilier d'une habitation, d'un bureau ou d'un bâtiment destiné à l'exercice d'une profession libérale. Cette police ne convient pas pour une pharmacie. Pour les pharmacies, nous proposons une autre police Incendie.

Contre quoi êtes-vous protégé?

Vos avantages

À quoi faut-il faire attention?

	Assurances de base	
Habitation Select: La meilleure formule pour protéger votre habitation et votre mobilier.	<ul style="list-style-type: none"> Habitation Select vous offre une large solution d'assurance Vous devez reconstruire votre habitation après un sinistre? Nous payons les frais supplémentaires imposés par les nouvelles normes obligatoires de construction 	Pour quels dommages ne payons-nous jamais? Quelques exemples: <ul style="list-style-type: none"> dommages causés intentionnellement; dommages dus à l'amiante.

Pour quels dommages payons-nous?

Dans la police Habitation Select, nous déterminons les risques que nous assurons. Pour chacun de ces risques, nous assurons tous les dommages, sauf ceux qui sont expressément exclus.

<input checked="" type="checkbox"/> Incendie et autres assurances	Nous payons pour les dommages causés par par exemple: <ul style="list-style-type: none"> un incendie, la fumée, la suie, une explosion, la foudre, l'électricité; l'effraction ou le vandalisme à votre bâtiment. Par exemple, les dommages causés par des graffitis; le vol de parties du bâtiment. Par exemple, le vol de tuyaux de descente en cuivre. 	Sauf pour par exemple: <ul style="list-style-type: none"> les dommages causés par le vandalisme à un bâtiment en construction; les dommages causés par le vol par votre locataire.
<input checked="" type="checkbox"/> Dégâts des eaux et dommages causés par le mazout	Nous payons pour les dommages causés par par exemple: <ul style="list-style-type: none"> une fuite dans une canalisation; de l'eau qui s'infiltré par le toit; de l'eau qui s'écoule de la rosette du robinet. Il y a une consommation d'eau supplémentaire en raison d'une fuite dans un tuyau? Ou vous devez faire détecter une fuite dans une canalisation? Nous payons aussi pour ces frais.	Sauf pour par exemple: <ul style="list-style-type: none"> vous ne chauffez pas suffisamment le bâtiment? Ou vous n'isolez pas suffisamment les tuyaux? Dans ce cas, nous ne payons pas lorsqu'un tuyau se brise à cause du gel; les dommages causés par les eaux souterraines.
Dommages causés par l'eau	Nous payons pour les dommages causés par par exemple: <ul style="list-style-type: none"> Du mazout s'écoule de votre citerne? Et vous avez subi des dommages à votre mobilier? Dans ce cas, nous payons pour ces dommages. Nous payons aussi pour les frais engagés pour nettoyer et rendre le sol pollué à nouveau propre et sain. 	Sauf pour par exemple: <ul style="list-style-type: none"> Votre citerne ne satisfait pas aux prescriptions légales? Et du mazout s'en écoule? Dans ce cas, nous ne payons pas pour les dommages.
Mesures de précaution	Afin d'éviter qu'une conduite n'éclate sous l'effet du gel, pendant la période de gel, vous devez: <ul style="list-style-type: none"> chauffer suffisamment le bâtiment assuré ou; isoler les conduites ou; vider les conduites. Vous prenez ces mesures? Et vous avez une fuite dans une conduite? Dans ce cas, nous payons. Vous ne prenez pas ces mesures? Et vous avez une fuite dans une conduite? Dans ce cas, nous ne payons pas.	
<input checked="" type="checkbox"/> Tempête, grêle, pression de neige et de glace	Nous payons pour les dommages causés par par exemple: <ul style="list-style-type: none"> la tempête, la grêle, la pression de la neige ou de la glace à votre bâtiment ou à votre mobilier; des objets qui se sont envolés ou qui se sont renversés à cause d'une tempête. 	Sauf pour par exemple: <ul style="list-style-type: none"> les dommages causés à votre habitation en construction, qui n'est pas complètement fermée; les dommages aux animaux qui sont à l'extérieur.

Contre quoi êtes-vous protégé?	Vos avantages	À quoi faut-il faire attention?
Assurances de base		
<input checked="" type="checkbox"/> Catastrophes naturelles	<p>Nous payons pour les dommages à votre bâtiment ou à votre mobilier causés par par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une inondation; • le débordement ou le refoulement d'eau d'un égout public; • un tremblement de terre; • un glissement de terrain ou un affaissement de terrain. 	<p>Sauf pour par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les dommages à votre piscine ou à votre jacuzzi; • les dommages aux récoltes encore sur champ.
<input checked="" type="checkbox"/> Bris de vitrage	<p>Du vitrage est brisé ou fissuré? Nous payons pour par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les plaques chauffantes en céramique ou en verre • les enseignes lumineuses; • les panneaux solaires; • les aquariums; • le vitrage qui fait partie du mobilier. Par exemple, une table de salon en verre. 	<p>Sauf pour par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les dommages causés par des rayures ou des écailllements; • les dommages causés aux écrans de tablettes ou de votre smartphone.
<input checked="" type="checkbox"/> Responsabilité Civile Immeuble	<p>Quelqu'un a subi des dommages à son bâtiment ou à ses objets? Ou cette personne est blessée? Et vous êtes responsable? Dans ce cas, nous payons pour les dommages à cette personne. Nous payons lorsque votre bâtiment, votre mobilier, votre jardin ou votre terrain a causé les dommages.</p>	<p>Sauf pour par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les dommages causés par des véhicules, par ex., votre vélo ou votre voiture; • les dommages causés à des objets que vous louez ou empruntez.
<input checked="" type="checkbox"/> Tous Risques Ordinateur	<p>Nous payons les dommages soudains et inattendus causés à votre ordinateur (portable).</p>	<p>Sauf pour par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> • le vol d'un ordinateur (portable) resté dehors. Par exemple, sur la table de votre terrasse; • les pertes d'informations.
<input checked="" type="checkbox"/> Baloise Assistance	<p>Vous subissez des dommages? Et vous avez besoin d'aide? Baloise Assistance vous aide, organise l'aide à votre intention ou paie l'aide en votre faveur. Baloise agit comme assureur mandaté. Europ Assistance Belgium est l'assureur et le prestataire de l'assistance mentionnée ci-dessus.</p>	<p>Nous faisons ceci uniquement pour des dommages pour lesquels la police Habitation Select paie.</p>

Contre quoi êtes-vous protégé?	Vos avantages	À quoi faut-il faire attention?
Assurances optionnelles		
Vol et vandalisme		
<input type="checkbox"/> Assurez votre mobilier contre le vol et le vandalisme avec cette assurance supplémentaire.	<p>Quand cette assurance optionnelle est-elle utile?</p> <p>Quelques exemples:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelqu'un a cambriolé votre habitation? Nous payons pour les biens volés. Vous avez des dommages causés par ce cambriolage? Nous payons aussi le montant de ces dommages. • Vous subissez une agression dans la rue? Et l'agresseur s'enfuit avec votre portemonnaie, votre sac à mains ou vos bijoux? Dans ce cas, nous payons pour les dommages. • Vous avez perdu vos clés ou votre télécommande ou on vous les a volées? Nous payons les frais engagés pour les remplacer. 	<p>Sauf pour par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> • le mobilier qui a disparu sans explication; • le mobilier dans un espace qui est aussi utilisé par d'autres personnes. <p>Par exemple, le hall de l'immeuble où vous disposez d'un appartement.</p>
Mesures de précaution	<p>Pour le bâtiment principal et la dépendance, vous devez au moins prendre les mesures de sécurité suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si vous quittez le bâtiment, vous devez fermer toutes les portes extérieures du bâtiment à clé ou les verrouiller au moyen d'un dispositif de sécurité électronique. • Vous devez tourner la clé à fond jusqu'à ce que vous ne puissiez plus la tourner. La serrure est ainsi totalement verrouillée. • Vous devez aussi fermer correctement toutes les fenêtres, fenêtres coulissantes, coupoles, portes de garage et autres ouvertures (comme les soupiraux) ainsi que les verrouiller à partir du moment où vous n'êtes plus présent à l'adresse assurée. • Vous devez entretenir les serrures. <p>Vous devez prendre des mesures de sécurité supplémentaires? Dans ce cas, nous les indiquons dans les Conditions Particulières.</p> <p>Vous n'avez pas pris les mesures de sécurité pour votre bâtiment principal ou votre dépendance? Et vous subissez des dommages? Dans ce cas, nous ne payons pas pour les dommages ou nous ne payons que pour une partie des dommages si ce sinistre se produit pour la première fois. Nous ne payons jamais plus de 4.400,00 euros⁽¹⁾. Nous imposons des mesures de sécurité supplémentaires dans les Conditions Particulières et vous ne les avez pas prises? Dans ce cas, nous ne payons pas.</p>	
Surround Package		
<input type="checkbox"/> Tout ce qui se trouve dans et autour de votre maison est assuré, même votre tablette, vos plantes d'agrément ou votre terrasse.	<p>L'assurance optionnelle Surround Package complète les assurances de base dans la police Habitation Select et l'assurance optionnelle Vol et vandalisme.</p> <p>Quand le Surround Package est-il utile? Quelques exemples:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Votre enfant a la riche idée de plonger votre tablette dans la baignoire ou l'aquarium. • Votre trampoline ou votre tente sont emportés par une violente tempête. • Votre jardin est inondé. De ce fait, vous avez des dommages à votre piscine, à votre robot de jardin ou à la décoration de jardin. 	<p>Vous souhaitez prendre l'assurance optionnelle Surround Package? Dans ce cas, vous devez prendre les assurances de base Habitation Select. Ce qui est assuré en plus dans le Surround Package dépend des autres assurances choisies. Par exemple, si vous ne souscrivez pas d'assurance optionnelle Vol et vandalisme, l'extension pour vol sera aussi supprimée dans le Surround Package. Pour un aperçu de ce qui est assuré ou non dans le cadre de cette assurance optionnelle, nous vous renvoyons aux Conditions Générales et/ou à la fiche produit Surround Package.</p>
Vol Bicyclette		
<input type="checkbox"/> Assurez votre bicyclette partout, où que ce soit dans le monde.	<p>Nous payons pour le vol de votre bicyclette et de vos accessoires. Par accessoires de bicyclette, nous entendons, par exemple des sacs de vélo ou un siège-enfant.</p>	<p>Sauf pour par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> • le vol parce que votre vélo n'était pas cadenassé; • le vol d'accessoires ou de pièces détachées de votre bicyclette, alors que votre bicyclette n'a pas été volée.

Contre quoi êtes-vous protégé?	Vos avantages	À quoi faut-il faire attention?
Assurances optionnelles		
Leisure Pack		
<input type="checkbox"/> Profitez le cœur tranquille de vos loisirs.	<p>Vous fréquentez une salle de sport, un wellness ou un parc de loisirs? Et vous placez vos affaires dans un casier? Quelqu'un vole vos affaires de ce casier? Dans ce cas, l'assurance optionnelle Leisure Pack assure ces affaires en cas de vol ou de tentative de vol.</p> <p>Vous êtes en route avec votre véhicule ou votre caravane? Quelqu'un vole vos affaires de ce véhicule? Dans ce cas, nous payons pour le vol de ces affaires.</p> <p>Nous payons aussi pour les dommages causés au mobilier par le vandalisme.</p>	<p>Sauf pour par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> • le mobilier dans un casier qui ne se trouve pas dans un bâtiment; • les dommages au véhicule automoteur ou à la caravane.
Tous Risques Objets De Valeur		
<input type="checkbox"/> Assurez un objet spécifique pour un montant plus élevé que celui prévu dans les assurances de base. Cette couverture peut s'appliquer dans le monde entier.	<p>Cette assurance optionnelle prend en charge tout dommage, destruction ou perte inattendus de votre objet de valeur. Cet objet peut, par exemple, être un bijou, un appareil auditif ou un instrument de musique.</p>	<p>Sauf pour par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les dommages causés par la vétusté; • les dommages causés par des influences ou substances agissant sur l'objet assuré. Par exemple, une décoloration due à la lumière du soleil.
<p>Mesures de sécurité</p>	<p>Vous devez prendre les mesures de sécurité suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous avez perdu vos clés? Ou vos clés vous ont été volées? Dans ce cas, vous devez remplacer toutes les serrures de ces clés perdues ou volées. • Vous quittez votre véhicule? Dans ce cas, vous devez toujours fermer votre véhicule à clé. Nous entendons par là que toutes les portières et le coffre à bagages sont verrouillés et que toutes les fenêtres et le toit sont fermés. Le véhicule automoteur est équipé d'un système d'alarme? Dans ce cas, ce système d'alarme doit être enclenché. Vous pouvez ne pas voir les objets assurés lorsque vous vous trouvez à l'extérieur du véhicule automoteur. • Vous laissez les objets sans surveillance? Dans ce cas, vous devez prendre des mesures de sécurité supplémentaires comme, par exemple, les attacher avec un cadenas ou les ranger dans un coffre-fort ou une chambre fermée ...; • Vous ne pouvez pas placer les objets assurés dans une cave ou dans un local dont vous savez qu'ils sont exposés à un risque d'inondation. <p>Vous subissez des dommages? Et cela, parce que vous n'avez pas pris les mesures de sécurité susmentionnées ou les mesures de sécurité supplémentaires exposées dans les Conditions Particulières? Dans ce cas, nous ne payons pas.</p>	
Protection juridique		
<input type="checkbox"/> Vous êtes victime d'un sinistre? Vous entrez en désaccord avec la partie adverse? Cette assurance vous protège juridiquement.	<p>Pour la Protection juridique, Baloise fait appel à l'assureur protection juridique spécialisé Euromex.</p>	<p>Vous subissez des dommages? Et ceci est dû au fait que la partie adverse a mal exécuté un contrat? Dans ce cas, Euromex ne vous apporte pas son assistance.</p>

Que devez-vous faire en cas de sinistre?

En cas de dommages à votre habitation, prenez contact le plus vite possible avec votre courtier afin de faire une déclaration de sinistre.

En cas de vol ou de tentative de vol, vous devez déposer une plainte auprès de la police dans les 24 heures après avoir constaté le vol. Conservez soigneusement tous les justificatifs.

Ceci est un message publicitaire. Cette fiche donne un aperçu simple et concis de nos produits. Seules les Conditions Générales et les Conditions Particulières sont contraignantes. En plus de cette fiche, lisez attentivement les Conditions Générales de la police Habitation Select. Elles précisent quand nous payons, mais aussi quand nous ne payons pas. Lisez aussi attentivement les Conditions Particulières. Elles précisent quelles assurances sont d'application pour vous. La police est le contrat que nous concluons avec le preneur d'assurance.

Dans la police Habitation Select, il y a différentes assurances de droit belge: une assurance de choses, une assurance de responsabilité et une assurance de personnes. Le contrat d'assurance (la police) dure un an et est reconductible tacitement. Vous pouvez annuler votre contrat d'assurance au plus tard trois mois avant la date d'échéance annuelle du contrat. Vous souhaitez prendre une police? Consultez la fiche IPID, nos Conditions Générales, nos critères de segmentation et notre Brochure de bienvenue afin de vous informer en profondeur sur votre protection légale sur www.baloise.be. Vous souhaitez de plus amples informations ou une offre? N'hésitez pas à prendre contact avec votre courtier.

Plainte Baloise

Vous souhaitez porter plainte? Faites-le-nous savoir par courriel à l'adresse plaintes@baloise.be, via www.baloise.be/plaintes, par courrier ou par téléphone au 078 15 50 56. Si aucune solution n'est trouvée, prenez contact avec l'Ombudsman des Assurances: info@ombudsman-insurance.be, www.ombudsman-insurance.be, Square de Meeûs 35 - 1000 Bruxelles, 02 547 58 71.

Plainte Euromex

Vous souhaitez porter plainte par rapport à l'assurance Protection Juridique? Dans ce cas, vous pouvez prendre contact avec Euromex par courrier (Generaal Lemanstraat 82-92, 2600 Berchem), par téléphone (03 451 44 45) ou par courriel (serviceplaintes@euromex.be).

Plainte Europ Assistance

Vous souhaitez porter plainte concernant les assurances Baloise Assistance? Vous pouvez prendre contact le Complaints Officer d'Europ Assistance Belgium s.a. (Cantersteen 47, 1000 Bruxelles), par téléphone (02 541 90 48) ou par courriel (complaints@europ-assistance.be).